

PAR COURRIEL

Québec, le 11 février 2025



Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2024-2025.587



Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 30 janvier dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

« Recevoir les documents suivants :

- Depuis le 1^{er} janvier 2024, l'ensemble des factures et preuves de paiement pour les recharges du Mazda CX-90 PHEV mis à la disposition du ministère de la Santé et des Services sociaux.
- Le nombre de bornes de recharge pour véhicules électriques mis à la disposition du ministère de la Santé et des Services sociaux. » (sic).

Nous regrettons de vous informer que nos recherches n'ont permis de repérer aucun document répondant au premier point de votre demande d'accès. En effet, ce point précis concerne davantage Santé Québec. Ainsi, nous vous invitons à formuler votre demande auprès du responsable d'accès de cette instance dont voici les coordonnées :

Monsieur Patrick Thierry-Grenier

Chef du bureau de la Présidente et cheffe de direction
des Affaires juridiques et de la Gouvernance
930, chemin Ste-Foy, 6^e étage
Québec (Québec) G1S 2L4
patrick-thierry.grenier@sante.quebec

... 2

En ce qui concerne le second point de votre demande, nous vous communiquons sous l'onglet 1, un document répondant précisément à cette partie de votre requête.

Vous trouverez ci-joint l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1).

Veuillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs

La directrice générale par intérim,

[REDACTED]

Josée Martel

p. j. 2

N/Réf. : 25-GA-00040